CALENDRIER PRÉVISIONNEL
DES RÉUNIONS DU CONSEIL MÉDICAL DÉPARTEMENTAL
POUR L'ANNÉE 2024

FORMATIONS	DATES DES REUNIONS	DATES DE CLÔTURE DE L'ORDRE DU JOUR
Formation restreinte	23 janvier 2024	08 janvier 2024
Formation plénière	25 janvier 2024	04 janvier 2024
Formation restreinte	20 février 2024	05 février 2024
Formation plénière	22 février 2024	01 février 2024
Formation restreinte	19 mars 2024	04 mars 2024
Formation plénière	21 mars 2024	29 février 2024
Formation restreinte	23 avril 2024	08 avril 2024
Formation plénière	25 avril 2024	04 avril 2024
Formation restreinte	21 mai 2024	06 mai 2024
Formation plénière	23 mai 2024	02 mai 2024
Formation restreinte	18 juin 2024	03 juin 2024
Formation plénière	20 juin 2024	30 mai 2024
Formation restreinte	16 juillet 2024	01 juillet 2024
Formation plénière	18 juillet 2024	27 juin 2024
	Pas de réunion en août	Pas de réunion en août
Formation restreinte	24 septembre 2024	09 septembre 2024
Formation plénière	26 septembre 2024	05 septembre 2024
Formation restreinte	22 octobre 2024	07 octobre 2024
Formation plénière	24 octobre 2024	03 octobre 2024
Formation restreinte	19 novembre 2024	04 novembre 2024
Formation plénière	21 novembre 2024	31 octobre 2024
Formation restreinte	17 décembre 2024	02 décembre 2024
Formation plénière	19 décembre 2024	28 novembre 2024

Les dossiers ne sont pas systématiquement inscrits à la séance à venir, même s'ils ont été réceptionnés avant la clôture de l'ordre du jour.
La liste des dossiers examinés lors des réunions est déterminée par le secrétariat du conseil médical départemental, en fonction des priorités qui auront été fixées par ce dernier.
Un courrier confirmant l'inscription des dossiers étudiés au cours d'une séance sera adressé aux différentes parties concernées (l'agent, l'employeur et le médecin du travail, si l'identité de ce dernier est connue)**, au moins 15 jours avant la tenue des réunions.**
L'examen des dossiers non retenus sera reporté à une date ultérieure.

Une adresse de messagerie unique : instance.medicale@cdg37.fr